

TRÈS ATTENDUE PAR LES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS

A QUAND LA RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES ?

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6785 - JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

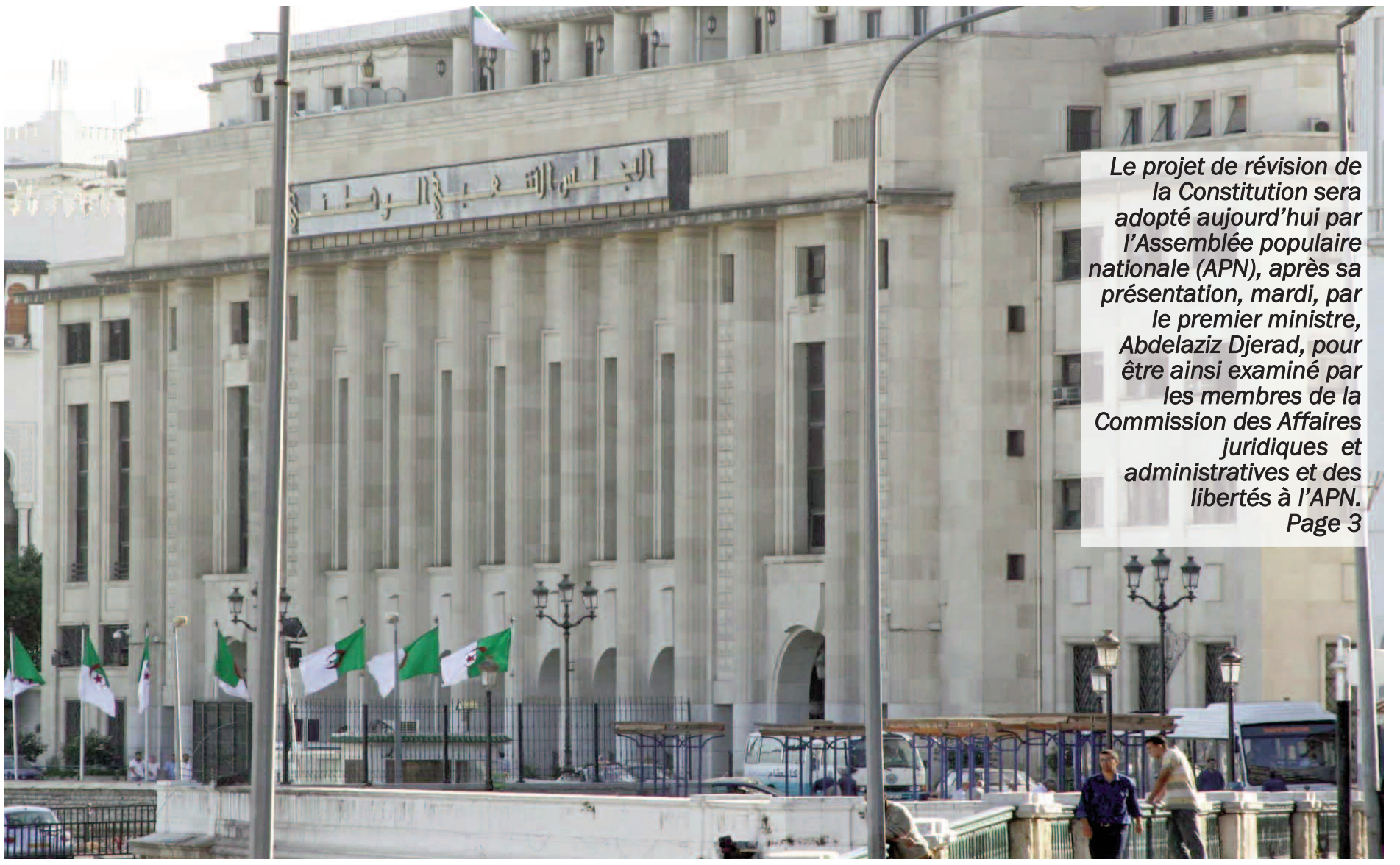
LUTTE ANTITERRORISTE, TRAFIC DE DROGUE

L'ANP sur tous les fronts

Page 3

APN

LES DÉPUTÉS ADOPTENT AUJOURD'HUI LA CONSTITUTION



Le projet de révision de la Constitution sera adopté aujourd'hui par l'Assemblée populaire nationale (APN), après sa présentation, mardi, par le premier ministre, Abdelaziz Djerad, pour être ainsi examiné par les membres de la Commission des Affaires juridiques et administratives et des libertés à l'APN.
Page 3

COVID-19 EN ALGÉRIE

278 nouveaux cas, 196 guérisons et 10 décès en 24 heures

Page16

FIN DE L'EXAMEN DU BEM

Les syndicats parlent de gâchis

Page 2

PROCÈS EN APPEL DU JOURNALISTE KHALED DRARENI

Le jugement sera rendu le 15 septembre

Page 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

FORMATION PROFESSIONNELLE À MÉDÉA

Examen de recrutement de directeurs



L'INSTITUT de formation professionnel a abrité, hier, un examen national pour le recrutement aux postes supérieurs de directeurs d'établissements de la formation et de l'enseignement professionnels relevant des wilayas de Médéa, Aïn Defla, Djelfa, Tissemsilt, Chlef, Laghouat, Bouira et Blida.
Organisé pour la 1ère fois par le ministère de tutelle, l'examen permettra aux candidats parmi les fonctionnaires remplissant les conditions requises d'être promus aux postes supérieurs de directeur d'INSFP, de CFP et de DIEP, dira M. Mourad Belhaddad, secrétaire général du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels.
Pas moins de 1.030 candidats ont été convoqués pour prendre participer aux épreuves de l'examen se déroulant dans 6 centres d'examen pour le pourvoi de plus de 200 postes ouverts à travers le territoire et dont le choix au poste d'affectation se fera selon l'ordre de mérite du candidat, a-t-on expliqué.
Les 189 candidats étaient présents à l'IFP de Médéa ont composé dans les épreuves écrites portant sur des sujets d'analyse économique, sociale et pédagogique, de rédaction administrative, d'analyse juridique, sous la supervision de cadres issus du secteur.
L'on rappellera que le concours s'adresse au groupe de corps comprenant les enseignants, administrateurs, intendants, adjoints techniques issus du secteur et justifiant d'une expérience de plus de 7 ans.
Par ailleurs, une liste d'attente sera établie à l'effet de remplir les postes susceptibles de devenir vacants en cours d'année, étant entendu que l'organisation du concours a lieu, chaque année à la rentrée.

De Médéa, Nabil B.

TIZI-OUZOU

Un nouveau quota de 50 bus scolaire

DANS le cadre du vaste programme national de transport scolaire, la wilaya de Tizi-Ouzou vient de bénéficier de cinquante bus. Ce nouveau quota sera réparti dans les tout prochains jours au profit des communes selon leurs besoins et tout en tenant compte des anciennes attributions. Il est à relever que ce nouveau quota au profit de la wilaya de Tizi-Ouzou est le troisième depuis l'année 2018. Le premier quota était de 50 bus et le deuxième de 25. Donc, avec ce troisième, le nombre total de bus scolaires est de 125. Avec cette nouvelle donnée chiffrée, il est à retenir que les communes reculées et considérées comme « enclavées », bénéficieront de deux bus. Et en définitive, il ne peut être que juste de considérer que les enfants scolarisés au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou sont désormais gâtés en matière de transport.

Saïd Tissegouine

FIN DE L'EXAMEN DU BEM

Les syndicats parlent de gâchis

Les épreuves du Brevet d'enseignement moyen (BEM) ont pris fin, hier. Si au plan de la prise en charge sanitaire des candidats, tout s'est déroulé dans de bonnes conditions, l'examen a été, par contre, marqué par un taux d'absentéisme très important. Qualifié de simple formalité, cette session 2020 a été « un vrais gâchis », selon les syndicats du secteur.



Tout comme les autres événements qui ont eu lieu durant l'année 2020, l'examen du BEM s'est déroulé dans une conjoncture de pandémie de la Covid-19. Entachée de mauvaise gestion et ce sur les plans organisationnel, pédagogique et financier, cette session était un échec, selon les syndicats du secteur. Ces derniers regrettent que cet examen n'a été au final qu'une source de gaspillage de l'argent public consacré à l'organisation du BEM. Si on compte, par exemple, le nombre de sujets et de feuilles d'examen imprimés, sans compter les encadreurs et les enseignants mobilisés pour la surveillance et la correction des feuilles d'examen, ainsi que la logistique, cet examen coûte vraiment cher, puisqu'il a mobilisé un budget conséquent.
En effet, la décision prise par le Premier ministre en juin dernier, de rendre exceptionnellement cette session facultative et non indispensable pour le passage au secondaire pour les élèves de quatrième année moyenne, a fait que les épreuves aient un caractère particulier. Le taux des absents a battu le record, où des enseignants se sont retrouvés à surveiller des classes avec un ou deux élèves pour ne pas dire des salles vides. Pour preuve, beaucoup de wilayas du pays ont enregistré un taux d'absentéisme important, tandis que des centaines de surveillants ont été libérés par les chefs de centre dès l'entame des épreuves.
Contacté par le Jeune Indépendant, le syndicaliste Nabil Ferguenis estime que la décision d'organiser l'examen du BEM et de le rendre facultatif est purement politique et non pédagogique. Selon lui, un taux d'absentéisme très élevé a été constaté. Le syndicaliste s'étonne de l'incapacité du ministère de l'éducation nationale de recenser d'avance le nombre d'élèves qui souhaiteraient passer les épreuves du BEM. « Est-il logique et raisonnable de mobiliser les moyens humains et matériels pour accueillir, selon eux, plus de 690 milles candidats pour se retrouver le jour d'examens devant uniquement des centaines au niveau national ? », s'est-t-il interrogé. Pour lui, le ministère aurait pu éviter des dépenses supplémentaires en diminuant le nombre d'encadreurs, et d'enseignants mobilisés à cet effet.
M. Ferguenis prévoit à cet effet, un taux très faible de réussite, puisque les élèves qui ont eu la moyenne de 9/20 ont été admis au secondaire. A rappeler, à ce titre, que le passage au secondaire est déterminé par la moyenne comptabilisée des deux premiers trimestres. Ainsi, seuls les candidats qui n'ont pas comptabilisé la moyenne de 09/20 sont dans l'obligation de se présenter pour pouvoir accéder au secondaire. Les résultats de cette session seront connues fin septembre.

Lynda Louifi

TRÈS ATTENDUE PAR LES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS

A quand la réouverture des frontières ?

FERMÉES depuis le 17 mars dernier à cause de la pandémie du coronavirus, les frontières algériennes restent toujours fermées. La question qui intéresse tant la diaspora algérienne ne semble pas être à l'ordre du jour du Comité scientifique chargé de suivi de la pandémie. C'est du moins ce que laisse entendre un de ses membres.
« Rien ne nous a été soumis, du moins à ma connaissance. Peut-être dans les prochains jours. Nous n'avons absolument pas discuté de cette question ». C'est ce qu'a indiqué Mohamed Bekkat Berkani, président du Conseil de l'ordre des médecins et membre du Comité scientifique dans sa déclaration à un site d'information. Affirmant la validation du protocole sanitaire relatif au référendum sur la Constitution, prévu pour le 1er novembre, il signale que concernant l'ouverture des frontières, le Comité n'a pas encore été saisi. « Nous n'avons pas encore été saisis par les autorités », a-t-il précisé. Or, la veille, le ministre des Affaires étrangères qui a été interrogé par France 24, sur l'ouverture des frontières, une question qui intéresse tant les ressortissants algériens, a signalé la compétence du Comité scientifique. « Il y a un Comité scientifique qui décide selon les données et c'est lui qui recommande au gouvernement, notamment sur l'ouverture des frontières », a indiqué Sabri Boukadoum, qui souligne la primauté du principe de précaution en ces temps de coronavirus. Par ailleurs, Mohamed Bekkat Berkani suggère une ouverture progressive des liaisons aériennes et maritimes, d'autant que l'Algérie ne peut rester isolée du reste du monde. Il préconise une ouverture par pays ou par régions géographiques en fonction de la situation sanitaire. Il affirme cependant que cette décision est du seul ressort des pouvoirs publics.
Entre temps, la diaspora algérienne continue de multiplier les appels et plaide pour l'ouverture des frontières. Une pétition est même lancée par des algériens de l'étranger qui déplorent une situation qui « n'a que trop durer ». On motive cette position par le fait qu' « on ne peut pas être isolé indéfiniment », et « il suffit juste de prendre les mesures adéquates comme l'ont fait plusieurs pays à travers le monde ». D'autres estiment qu'ils sont victimes de cette situation évoquant des motifs personnels. En effet, ils sont nombreux à exprimer leur souhait de venir en Algérie, rien que pour voir les siens, surtout que certains ont perdu, durant ce confinement, un parent ou un proche. Pour d'autres, cette mesure a causé l'arrêt de leur activité commerciale. « Je signe la pétition pour l'ouverture des frontières, car mon business en dépend », note-t-on encore. La diaspora n'ignore cependant pas le danger que représente la COVID-19. Ils se disent prêts à se soumettre au protocole sanitaire mis en place, comme cela s'est fait dans le cadre des vols de rapatriement.

Lilia Aït Akli

APN

Les députés adoptent aujourd'hui la nouvelle Constitution



Le projet de révision de la Constitution sera adopté aujourd'hui par l'Assemblée populaire nationale (APN), après sa présentation, mardi, par le premier ministre, Abdelaziz Djerad, pour être ainsi examiné par les membres de la Commission des Affaires juridiques et administratives et des libertés à l'APN.

Adopté par le Conseil des ministres dimanche dernier, la mouture de la nouvelle Constitution a atterri, mardi, au Parlement en vue de la soumettre au débat, pendant deux jours. Comme il est d'usage, le débat dudit projet à la Chambre basse a eu lieu en présence de son président , Slimane Chenine, du premier ministre ,M. Djerad, du ministre de la justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati, ainsi que le président du Comité chargé de la révision constitutionnelle, Ahmed Larab.

Il a vu les interventions et observations des présidents des groupes parlementaires et se poursuit ce jeudi pour être soumis au vote par les députés lors d'une plénière, puis par les membres du Conseil de la nation.

En somme, le texte final du projet de révision de la Constitution n'a pas connu d'importantes modifications par rapport à la première version, remise en mois de mai dernier au président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Selon les observateurs, l'ensemble des dispositions de la mouture ont été maintenues, notamment celles relatives au poste du Premier ministre ou celui du chef du gouvernement. A ce propos, l'article 103 indique «le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle, et par une chef de gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire».

Pour ce qui est des procédures de fonctionnement de l'Exécutif, elles diffèrent, selon les articles 105 et 110 de cette constitution, en fonction de cette majorité issue des élections législatives et du programme à adopter au sein de cette institution. Dans le cas où la majorité est présidentielle, le président nomme un Premier ministre et le charge de former son gouvernement censé par la suite élaborer un plan d'action pour appliquer le programme du président.

Dans le second cas où la majorité est parlementaire, le président de la République désignera un chef de gouvernement issu de cette même majorité et constitue les membres de son gouvernement pour élaborer le programme de la majorité parlementaire. De même, l'on relève que les dispositions liées à l'envoi des unités de l'Armée nationale populaire à l'étranger dans le cadre des opérations de maintien de la paix, ont été gardées, selon les précisions de l'article 91 relatif aux pouvoirs et prérogatives du président de la République. Une telle décision sera prise, le cas échéant, par le président de la République après consultation et approbation de la majorité des deux tiers de chaque Chambre du Parlement.

Aussi, ce projet revient dans ses dispositions à l'ancienne conception concernant le nombre des mandats présidentiels, en le limitant seulement à deux mandats, ainsi que celui des députés (art.88 et 122).

Quant à la perte de l'immunité des députés, elle est du ressort de la Cour constitutionnelle à qui il appartient de se prononcer sur la levée ou pas de l'immunité parlementaire (art.130).

Le nouveau texte met en exergue également le rôle de la société civile et sa promotion, dans la mesure où «l'Etat veille à promouvoir le rôle de la société civile en vue de sa participation à la gestion des affaires publiques», (art.10). Tout en garantissant les libertés publiques, le projet en question évoque, dans son chapitre lié aux libertés, l'adoption du système déclaratif pour l'organisation d'une quelconque réunion, manifestation ou l'édition des journaux.

Par ailleurs, l'on constate, la suppression de la disposition relative à la nomination d'un vice-président. Une option qui a été critiquée et considérée par l'ancien président de l'APN, Abdelaziz Ziari, comme «inutile». En juin dernier, Il avait indiqué à ce titre que «ce poste n'a aucun intérêt et pourrait même constituer un danger.» «Je ne vois pas du tout la nécessité d'alourdir l'Exécutif par un vice-président», avait-il déclaré.

Parmi les modifications introduites, celle ayant touché le préambule du la future loi fondamentale du pays et qui a trait à la consécration du mouvement populaire du 22 février 2019 dans la Constitution. Il s'agit de remplacer l'expression de «mouvement populaire» par «Hirak populaire originel».

A cette occasion, le Premier ministre a indiqué que «le projet de révision de la Constitution, initié par le Président de la République, vient en consécration et en exécution de l'un de ses principaux engagements dans le domaine politique pour l'édification d'une nouvelle République».

Il a estimé que «l'amendement constitutionnel se veut «une étape très importante, voire charnière dans la vie politique de notre pays.

Cela d'autant qu'il favorise une véritable séparation des pouvoirs et renforce la relation entre le Gouvernement et le Parlement, et partant permet de concrétiser les engagements pris pour l'édification de la nouvelle République».

Pour rappel, le processus de la révision constitutionnelle a duré presque quatre mois après sa distribution, en mai dernier, aux différents acteurs sociaux, politiques et autres personnalités nationales, en vue de l'enrichir et de suggérer leurs propositions en la matière.

Il sera soumis au référendum populaire le 1er nombre prochain.

Aziza Mehdid

LUTTE ANTITERRORISTE, CRIME ORGANISÉ ET TRAFIC DE DROGUE

L'ANP sur tous les fronts

DIVERSES opérations de lutte antiterroriste et contre toute forme de criminalité organisée ont été menées du 2 au 8 septembre par différents détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier mercredi un bilan opérationnel de l'ANP.

«Dans la dynamique des efforts continus pour la lutte antiterroriste et contre toute forme de criminalité organisée, des unités et des détachements de l'Armée Nationale Populaire ont exécuté, durant la période du 02 au 08 septembre 2020, de multiples opérations aux résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées à travers tous le territoire national», précise le même. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans le pays, un détachement de l'ANP, en coordination avec les services de la Gendarmerie Nationale, de la Sûreté Nationale et des Douanes, ont intercepté, lors de deux opérations distinctes à Nâama, trois (3) narcotrafiquants et saisi une grande quantité de kif traité s'élevant à quatre (4) quintaux et (23) kilogrammes, tandis que des Garde-frontières et les services de la Gendarmerie Nationale ont arrêté, à Béchar, trois (03) narcotrafiquants et saisi une autre quantité de kif traité s'élevant à un (1) quintal et (36,3) kilogrammes.

Dans le même contexte, des détachements de l'ANP, les Services de la Gendarmerie Nationale et les Garde-frontières ont appréhendé, lors d'opérations distinctes à Tlemcen, Relizane, Bordj Bouarreridj, M'sila et Constantine, dix (10) narcotrafiquants et saisi (33,4) kilogrammes de kif traité et (1358) comprimés psychotropes, alors que deux (02) véhicules tout-terrain chargés de (345600) unités d'articles pyrotechniques ont été saisies à El Oued.

A Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djanet, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté (70) individus et saisi trois (03) camions, (18) véhicules tout-terrain, (147) groupes électrogènes, (69) marteaux piqueurs, (04) détecteurs de métaux, (20) kilogrammes de substances chimiques, (10,64) kilogrammes de TNT, (70) mèches de détonation, (11) sacs de mélange de pierres et d'or brut, et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que (41,62) tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande, alors que des quantités de carburants s'élevant à (26384) litres ont été saisies à Tamanrasset, Tindouf, Tébessa, El-Tarf et Souk-Ahras.

Par ailleurs, les Garde-côtes et les services de la Gendarmerie Nationale ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de (61) individus à bord d'embarcations de construction artisanale à Jijel, Annaba, El-Tarf et Aïn Témouchent, tandis que (113) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, El Oued, Tamanrasset et Souk Ahras.

S. Ould Brahim

ÉNERGIE SOLAIRE

Une feuille de route pour accompagner le programme du gouvernement

Le président du Cluster Energie solaire, Boukhalfa Yaïci, a déclaré hier mercredi à Alger que son groupe disposait d'une feuille de route pour accompagner le programme du gouvernement relatif au développement des énergies renouvelables.



«Au niveau du Cluster, nous avons une feuille de route sur le plan industriel qui consiste à augmenter l'intégration nationale dans la fabrication des équipements de production des énergies renouvelables», a déclaré M. Yaïci sur les ondes de la radio nationale chaîne trois.

A ce propos, il a fait savoir que l'intégration nationale dans ce domaine était inférieure à 10 % et que son Cluster souhaiterait la porter à 25% sur les trois prochaines années.

«Pour cela, nous travaillons avec des fabricants et des fournisseurs de verre, d'aluminium et de plastiques afin de produire des composants pour l'industrie du solaire», a-t-il affirmé.

Il a également indiqué que son entreprise travaillait depuis février avec les agriculteurs et les institutions agronomiques afin de permettre aux exploitations agricoles qui se trouvent loin du réseau électrique d'avoir un raccordement à l'énergie solaire. «Nous travaillons ensemble pour que ces exploitations puissent bénéficier de ce raccordement», a-t-il affirmé en précisant qu'il y avait actuellement 46.000 exploitations non raccordées aux réseaux électriques, ce qui représente plus de 714 .000 hectares.

«Les sites qu'on pourrait électrifier par l'énergie solaire représentent ainsi plus de 55% en termes de superficie», a-t-il avancé.

Evoquant la loi sur la transition énergétique, «qui fera l'objet de concertations avec l'ensemble des acteurs», il a souligné l'existence de «projets en souffrances et des actions urgentes à entreprendre à court terme».

Il a cité, à ce titre, les projets en souffrance à l'exemple du programme de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) pour la production de 150 Mgw. «Sur ce volume prévu, il n'y a que 50mgw déjà réalisé alors que 100 mgw restent à réaliser. Nous appelons les autorités à les mettre en place avant la fin de l'année», a-t-il insisté.

Pour faire avancer le secteur, M. Yaïci a souligné la nécessité pour le gouvernement de mettre en place un plan d'action sur des échéances déterminées en misant sur les petites entreprises et les universitaires. A ce propos, il a rappelé que toutes les grandes entreprises mondiales du secteur ont commencé par les PME et les compétences nationales installées à l'étranger.

Il a cité l'exemple de la Chine qui a fait appel à sa diaspora installée à la Sillicon Valley pour fonder des entreprises dans ce domaine «ce qui lui a permis non seulement de développer l'utilisation des énergies alternatives au niveau local, mais aussi d'exporter ses services et ses produits. Le premier responsable du Cluster énergie solaire a également préconisé la création d'activités liées aux ingénieries pour développer de nouveaux produits et de nouveaux modèles plus économiques. Concernant l'appel d'offres pour la réalisation des projets dans le domaine des énergies renouvelables, il proposé la révision de tout ce qui concerne les marchés publics qui devrait se faire avec la concertation des acteurs du secteur. «Il faudrait tenir compte des appréciation et des remarques des partenaires dans l'élaboration des appel d'offres», a-t-il recommandé.

Il a insisté par ailleurs sur l'impératif de rétablir le fonds des énergies renouvelables (alimenté essentiellement à hauteur de 1% de la redevance pétrolière) pour financier les infrastructures des projets solaires et photovoltaïques, en affirmant que «ce fonds, s'il avait été géré correctement, il aurait cumulé 2 milliards de dollars». Il a précisé en outre que le système bancaire algérien «n'était pas prêt pour le moment à financer le créneau des énergies renouvelables».Il a enfin souligné la nécessité d'un programme des énergies renouvelables pragmatique qui permette aux entreprises de réduire les coûts de production et de pratiquer des tarifs compétitifs.

M. B.

SONELGAZ

Un nouveau système de gestion de l'électricité en 2021

LE GROUPE Sonelgaz a annoncé la mise au point d'un nouveau système de gestion de l'électricité devant entrer en exploitation l'été 2021. Ce système a été dévoilé lors d'une visite de travail effectuée par le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems Eddine Chitour et le wali d'Alger, Youcef Chorfa au niveau de Société de l'opérateur système, une filiale du groupe, où la délégation a pris connaissance du fonctionnement de ce système.

Selon les explications du DG la Société de l'opérateur système, Aimoud Aziz, le système permettra de fournir des données précises et d'utiliser une nouvelle génération de technologie avancée ce qui donnera la possibilité de gérer les énergies renouvelables en sus de l'électricité.

Le système actuel comporte un réseau de six 06 centres de commandement chargés de gérer le système électrique, a fait savoir M. Aimoud, mettant l'accent sur la nécessité de les moderniser et les adapter aux nouveaux besoins notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Cette opération nécessite la mise en place de nouveaux équipements, le recours aux services internet pour l'échange d'informations et l'installation d'une base de données sécurisée garantissant l'échange d'information en temps réel, a ajouté le même responsable, faisant savoir que cette base de données permet de prévoir les risques et d'intervenir avant que le réseau électrique ne soit impacté.

L'opération de modernisation est à même d'élargir la capacité du système actuel jusqu'à l'année 2035, a affirmé le responsable.

Intervenant à cette occasion, M. Attar a rappelé que l'Algérie avait atteint un taux de consommation et de distribution qui a nécessité la modernisation du système actuel, ajoutant que le secteur s'orientait en partenariat avec le secteur de Transition énergétique vers l'exploitation des énergies renouvelables dans la production de l'électricité.

Les capacités de production nationale en électricité, de 17.000 Mégawatts, suffisent pour couvrir l'ensemble des besoins nationaux même en période de pic jusqu'à 2030, a-t-il poursuivi.

Quant à la satisfaction de la demande en raccordement dans les zones d'ombre, le ministre a indiqué que la Sonelgaz avait reçu des instructions pour les prendre en charge dans le cadre d'un programme de raccordement au profit de 2500 zones d'ici la fin de l'année en cours.

Selon le ministre, les dernières statistiques communiquées par le ministère de l'Intérieur font état de 9000 zones d'ombres dépourvues d'électricité et de gaz.

Le secteur s'engage ainsi à raccorder en électricité et en gaz ces zones d'ombre en les plaçant en tête des priorités, sans prépaiement de service, ainsi que les projets agricoles et investissements créateurs d'emplois.

Pour sa part, M. Chitour a mis l'accent sur l'impérative rationalisation de la consommation énergétique en vue d'écarter tout éventuel recours à la l'importation de carburants en 2021.

Le pays est dans l'obligation d'atteindre 50% de consommation des énergies renouvelables d'ici 2030, ce qui requiert toute une préparation pour cette transition en passant par la modernisation des systèmes et équipements et l'introduction des énergies renouvelables dans les programmes scolaires.

Cette opération doit être encadrée, cependant, par des textes réglementaires, soumise à l'étude et vulgarisée pour les citoyens afin d'aboutir à des lois appropriées.

La transition énergétique requiert «une révision et une étude rigoureuse des prix des énergies», d'où l'impératif de mettre en place des mesures de subvention au profit des franges vulnérables en les obligeant, bien entendu, à éviter le gaspillage et en imposant des tarifs abordables pour les catégories aisées.

Il faudra également fixer des tarifications en fonction des types de ménages, de groupements, de véhicules etc.

Pour conclure, le ministre s'est félicité du système d'urgences mis en place par Sonelgaz pour assurer la continuité du service public en période de crise sanitaire, en évitant la propagation du virus et en respectant la réduction des heures de travail et le confinement sanitaire.

H. B.

PROCÈS EN APPEL DE KHALED DRARENI

Le jugement sera rendu le 15 septembre

Le jugement du procès en appel, tenu mardi 8 septembre, du journaliste Khaled Drareni, condamné à trois ans de prison ferme en août dernier, sera rendu le 15 septembre prochain.



«La cour rendra sa décision le 15 septembre», a précisé à l'un de ses avocats, Abdelghani Badi, à la fin des plaidoiries, au cours desquelles une trentaine d'avocats ont pris la parole. «Le procès s'est déroulé dans de bonnes conditions, sans querelles ni tensions. Il a donné l'impression qu'il pourrait conduire à un procès équitable s'il se conclut par une décision équitable», selon Me Badi.

Les plaidoiries des avocats ont duré jusqu'à tard dans la soirée suite à réquisitoire du procureur qui a requis 4 ans de prison ferme contre Drareni. Devenu un symbole du combat pour la liberté de la presse, une très forte mobilisation en faveur de sa libération le soutient alors qu'il a été rejugé en appel mardi 8 septembre.

Ancien journaliste de la radio publique la chaine 3, Khaled Drareni, 40 ans, a comparu en «visioconférence» depuis la prison de Koléa, près d'Alger, où il est incarcéré depuis le 29 mars 2020.

«Je ne suis pas un criminel. Je n'ai fait que mon métier, a répété le journaliste algérien. Je suis un journaliste et non un criminel. Le journalisme que je pratique ne menace pas la sécurité du pays mais le protège», a-t-il dit en réponse à une question du juge. «J'ai vu Khaled Drareni il y a deux jours, il a le moral, il est confiant. Si la cour d'Alger applique la loi, elle ne peut que prononcer sa relaxe», d'après l'un de ses avocats, Mustapha Bouchachi.

Le directeur du site d'information Casbah Tribune et correspondant en Algérie pour la chaîne francophone TV5 Monde et pour Reporters sans frontières (RSF), a été condamné le 10 août à trois ans d'emprisonnement et à une amende de 50 000 dinars pour «incitation à attroupement non armé» et «atteinte à l'unité nationale». Un verdict d'une sévérité sans précédent à l'encontre d'un journaliste qui a indigné ses confrères. Il est aussi accusé d'avoir critiqué sur Facebook le système politique et publié le communiqué d'une coalition de partis politiques en faveur d'une grève générale, selon RSF. Il avait été arrêté à Alger le 7 mars alors qu'il couvrait une manifestation du Hirak, le soulèvement populaire qui a secoué l'Algérie pendant plus d'un an jusqu'à sa suspension il y a quelques mois en raison de la pandémie de nouveau coronavirus.

S. Ould Brahim

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

Début du procès des frères Kouninef

LE PROCÈS des trois frères Kouninef a débuté hier mercredi au Tribunal de Sidi M'hamed à Alger avec le passage à la barre des principaux accusés, poursuivis pour des affaires liées essentiellement à la corruption.

Les frères Réda, Abdelkader-Karim et Tarek-Noah Kouninef qui avaient été placés le 24 avril 2019 sous mandat de dépôt, sont poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont «trafic d'influence», «blanchiment d'argent», «obtention d'indus avantages», «détournement de fonciers et de concessions», et «non-respect des engagements contractuels dans la réalisation de projets publics».

Leur sœur Souad-Nour (en fuite à l'étranger), et le gérant du groupe KouGC dont ils sont propriétaires, Keddour Ben Tahar, sont impliqués aussi dans l'affaire.

Au premier jour du procès, les trois frères se sont succédé à la barre. Ils étaient interrogés notamment sur les marchés et avantages obtenus par l'ensemble des filiales du groupe KouGC, un groupe en exercice depuis 1971 et dont les gains obtenus durant la période 1998-2018, soit en 20 ans, sont estimés à plus de 14.000 milliards de centimes.

Les frères Kouninef ont nié tous les faits qui leur sont reprochés, en affirmant que «tous les marchés ont été obtenus dans un cadre légal et suite à des appels d'offre et dans le respect des conditions édictées dans les cahiers de charges».

Invités par le juge à expliquer s'ils ont utilisé leurs contacts et connaissances personnelles de hauts responsables et cadres de l'Etat, notamment Said Bouteflika, frère et conseiller personnel de l'ancien président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour l'octroi de marchés et autres avantages, les accusés ont indiqué «n'avoir jamais utilisé les

+relations d'amitié+» qu'ils avaient avec ces personnalités pour obtenir des avantages ou autres dans la gestion du groupe KouGC et ses filiales. Ils ont reconnu, cependant, avoir consacré une somme de quatre milliards de centimes pour financer la campagne électorale pour un 4e mandat présidentiel d'Abdelaziz Bouteflika, mais nié que cette somme soit retirée

du Fonds national d'investissement, affirmant que «cet argent n'était qu'un prêt interne au sein du groupe». Le procès qui concerne aussi dix autres prévenus en liberté,

essentiellement des cadres des ministères de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Energie et des Télécommunications ainsi que d'autres secteurs où le groupe KouGC a obtenu des marchés, se poursuivra aujourd'hui.

M. D.

POUR BLANCHIMENT D'ARGENT

Tliba écope de huit ans de prison ferme

C'EST la fin d'un procès qui a tenu en haleine l'opinion publique. En raison des sulfureuses révélations et des vérités sur les pratiques de corruption politique, l'affaire dite de Tliba a défrayé les chroniques. Ainsi, le tribunal de Sidi M'Hamed a rendu hier son verdict dans l'affaire du député d'Annaba, Baha Eddine Tliba, condamné «pour blanchiment d'argent» et «violation de la loi et de la réglementation», à huit (08) ans de prison ferme et la saisie de tous ses biens.

El Ouafi Ould Abbès, fils de l'ancien secrétaire général du FLN, Djamel Ould Abbès, est condamné à 20 ans de prison ferme et huit (08) millions d'amende, en plus de la confirmation du mandat d'arrêt international pour «blanchiment d'argent». Le deuxième fils de Djamel Ould Abbès, Skander, est condamné pour sa part à huit (08) de prison ferme, alors que Bouchnak Khalladi, coordinateur des listes électorales pour les législatives 2017 au FLN, écope de deux (02) ans de prison ferme et 200.000 dinars d'amende. Habchi Ahmed, commissaire foncier, est quant à lui acquitté par le tribunal de Sidi Mhamed. Pour rappel, le tribunal avait requis, le 2 septembre dernier, une peine de dix ans (10) de prison ferme et 8 millions d'amende contre le député d'Annaba qui avait plaidé non coupable, expliquant devant le tribunal qu'il avait, au contraire, dénoncé la corruption dans une lettre remise au général Tartag, alors coordinateur des services de sécurité.

C'est Tliba qui a révélé que les sièges de député étaient vendues à plus de sept milliards de centimes. Un barème a même été fixé selon le classement dans les listes des candidatures.

Mohamed K.



INTEMPÉRIES

Un programme spécial de sécurité mis sur pied

LES SERVICES de Sûreté de wilaya d'Alger ont tracé un programme spécial de sécurité applicable au niveau des routes et quartiers en vue de décongestionner les axes ayant connu des embouteillages plus denses du fait des dernières intempéries sur la capitale, a indiqué la Sûreté de wilaya mardi dans un communiqué.

Les mêmes services «œuvrent, depuis le début des chutes de pluies, à assurer la fluidité de la circulation», en intensifiant les patrouilles motorisées au niveau des axes principaux et secondaires, et au moyen de scooters et motos à l'intérieur des zones urbaines et en périphérie.

Les éléments de la Police s'emploient à faire évacuer la bande prévue pour les cas d'urgences, et les unités opérationnelles interviennent instantanément dans les cas de véhicules en panne, a précisé la même source.

Les services de Police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement signalent tout embouteillage résultant des avaloirs obstrués entravant ou bloquant carrément la circulation.

Par ailleurs, les différents services de sûreté de wilaya d'Alger ont intensifié leurs activités de sensibilisation au profit des conducteurs de véhicules, leur rappelant les recommandations relatives au respect du code de la route et aux précautions à observer en cas d'intempéries.

Les mêmes services rappellent le numéro vert 1548 et celui de secours 17 mis à la disposition des citoyens pour recevoir tout signalement 24h/24h.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune avait ordonné mardi à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) de diligenter immédiatement une enquête sur les causes de l'élévation anormale du niveau des eaux enregistrée dans certaines routes et trémies dans le pays, selon un communiqué de la présidence de la République.

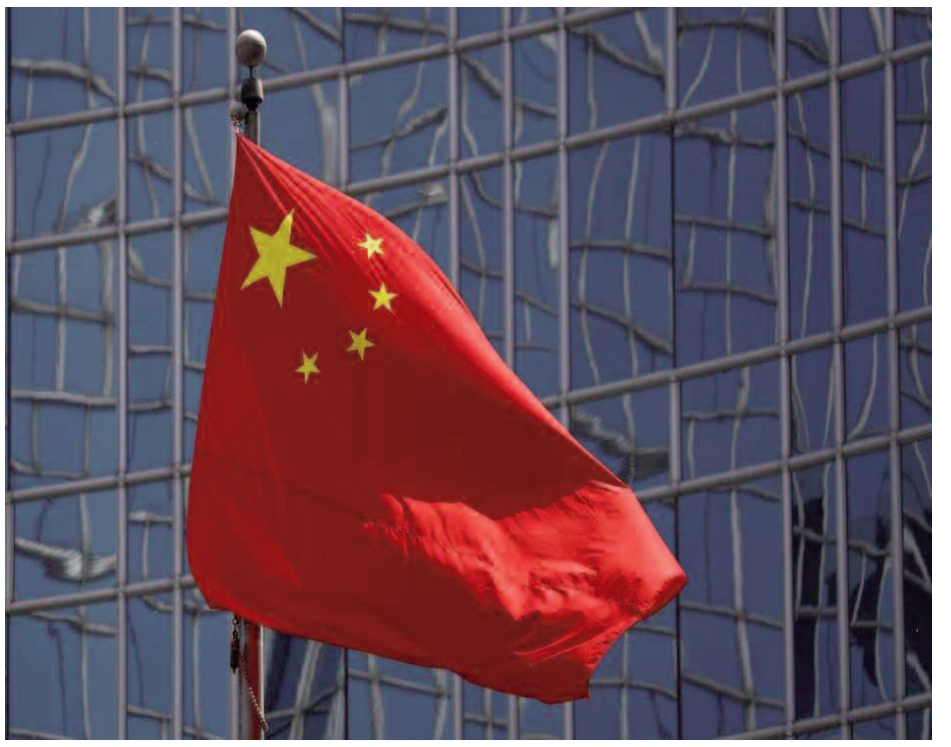
«Suite aux dégâts causés mardi par les pluies dans la capitale et dans d'autres villes, le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné à la Direction générale de la Sûreté nationale de diligenter immédiatement une enquête sur les causes ayant provoqué l'élévation anormale du niveau des eaux dans certaines routes et trémies».

T. R.

CONFLIT

La tension monte entre la Chine et l'Australie

« Des agissements barbares » : la Chine a accusé l'Australie d'avoir fait subir à des journalistes chinois basés dans le pays des perquisitions et des interrogatoires, sur fond de scandale d'espionnage et de tensions bilatérales grandissantes.



Les relations diplomatiques se sont nettement dégradées depuis l'appel de Canberra il y a quelques mois réclamant une enquête internationale sur l'origine du nouveau coronavirus, repéré pour la première fois dans la ville chinoise de Wuhan (centre).
La Chine considère cette demande, similaire à celle des États-Unis, comme hostile et politiquement motivée. Elle a depuis pris une série de mesures de rétorsion économique contre des produits australiens comme le bœuf ou l'orge.
Des journalistes australiens ont aussi été visés : Cheng Lei, une présentatrice de la chaîne chinoise anglophone CGTN, a été arrêtée en août au nom de la « sécurité nationale », et deux reporters ont fui la Chine lundi par peur d'être arrêtés.
Bill Birtles, correspondant à Pékin pour la télévision ABC, et Michael Smith, basé à Shanghai pour le journal Australian Financial Review, ont dû accepter un interrogatoire avant d'être autorisés à quitter le territoire.
C'est dans ce contexte déjà tendu que le ministère chinois des Affaires étrangères a accusé mercredi 9 septembre des agents du renseignement australien d'avoir perquisitionné le domicile de quatre journalistes chinois basés en Australie.
Selon le ministère, l'opération remonte au 26 juin dernier et concerne des correspondants des agences étatiques Chine nouvelle et China News Service, ainsi que de China Media Group (une entité qui comprend notamment la télévision publique CCTV).
Ces perquisitions ont été effectuées « sur la base d'une potentielle violation des lois australiennes contre l'ingérence étrangère », a indiqué lors d'un point presse régulier un porte-parole de la diplomatie chinoise, Zhao Lijian.
Les correspondants ont été interrogés et se sont vu confisquer leurs téléphones, des ordinateurs ainsi que les tablettes tactiles de leurs enfants, d'après le porte-parole.
Ces ressortissants chinois ont « strictement respecté les lois et réglementations locales » mais ont pourtant subi ces perquisitions, qui ont « gravement porté atteinte à leur santé physique et mentale », a assuré Zhao Lijian.
« Nous demandons à l'Australie de cesser immédiatement ces agissements barbares et grossiers et d'arrêter d'utiliser n'importe quel prétexte afin de harceler des Chinois », a-t-il déclaré, précisant que les journalistes concernés avaient depuis regagné la Chine. Sollicitées par l'AFP, les autorités australiennes se sont refusées à tout commentaire.
Un élu local australien avait toutefois été perquisitionné le même jour que les journalistes chinois, dans le cadre d'une enquête liée à des soupçons d'ingérences de la Chine dans les affaires de l'Australie, selon des documents judiciaires.
Policiers et agents du renseignement australiens avaient effectué le 26 juin une visite au domicile et au bureau de Shaoquett Moselmane, membre du Conseil législatif de l'État de Nouvelle-Galles du Sud (sud-est), dont Sydney est la capitale.
D'après ces documents, ces perquisitions sont liées à un conseiller de cet élu, John Zhang, qui est accusé de collaborer avec les renseignements chinois, et les deux hommes et les journalistes chinois visés auraient été dans un groupe de discussion commun sur l'application de messagerie WeChat. Jogn Zhang et Shaoquett Moselmane affirment que les échanges étaient normaux et clament leur innocence.
Pourquoi Pékin a-t-il attendu plus de deux mois avant de rendre publiques ces perquisitions de reporters en Australie ? Ces révélations interviennent en tout cas au lendemain du retour précipité au pays des deux correspondants australiens, qui a provoqué un certain émoi en Australie.
Bill Birtles et Michael Smith avaient fait simultanément l'objet de visites nocturnes de la police chinoise à leur domicile la semaine dernière.
Craignant de faire l'objet d'une arrestation arbitraire, ils s'étaient réfugiés vers les représentations diplomatiques australiennes les plus proches.
Ils n'avaient pu quitter la Chine qu'après avoir subi un interrogatoire, lors duquel le cas de leur compatriote journaliste Cheng Lei avait notamment été abordé. « Je crois que tout cet épisode n'était qu'un harcèlement de plus envers les journalistes australiens », a affirmé Bill Birtles à ABC.
La Chine est le premier partenaire commercial de l'Australie. Mais Canberra ne cesse de s'opposer à l'influence jugée grandissante de Pékin en Asie-Pacifique.

R. I.

IRAK
La présence militaire américaine réduite

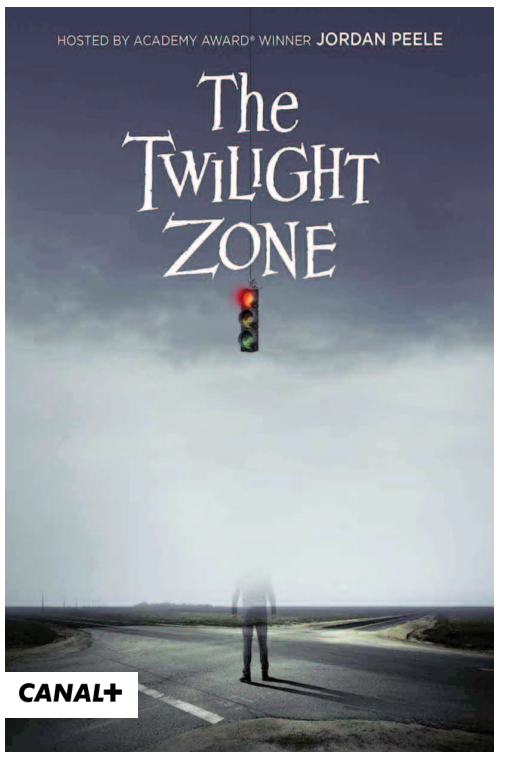
C'EST le général McKenzie, commandant du CENTCOM (le commandement Centre), qui l'a annoncé : les forces américaines encore présentes en Irak verront leurs effectifs se réduire au cours de ce mois de septembre. Actuellement, 5 200 soldats américains sont présents ; leur nombre devrait baisser à 3 000. Ces soldats participent aux actions antiterroristes et à la formation des forces armées irakiennes.
Cette annonce fait suite à des déclarations de Donald Trump promettant de faire rentrer à la maison, les troupes encore engagées en Irak et en Afghanistan. Elle pourrait avoir comme objectif de convaincre les électeurs que Donald Trump entend mener à bien sa promesse de mettre un terme à ce qu'il a décrit comme des guerres sans fin.
Près de 8 600 troupes américaines sont encore déployées en Afghanistan. Leur nombre devrait se stabiliser entre 4 000 et 5 000 en novembre prochain, le plus bas niveau en 19 ans ! En cas d'accord avec les talibans, les derniers milliers de soldats seraient retirés du théâtre afghan.
Un CH-47 Chinook du 104th Aviation Regiment quitte l'Afghanistan.
Un CH-47 Chinook du 104th Aviation Regiment quitte l'Afghanistan. | CONNECTICUT NATIONAL GUARD PUBLI
Toutefois, les annonces du Pentagone ne prennent pas en compte les milliers de contractors qui travaillent sous contrat avec le CENTCOM en Irak et en Afghanistan. Ces contractors assurent des missions dans les domaines de la logistique, de la maintenance, de la sécurité etc. En juillet, selon les chiffres du CENTCOM, 20 000 contractors étrangers étaient engagés en Afghanistan et 9 500 en Irak.
Cette décision intervient alors que les relations entre l'armée américaine et le Président se dégradent.
En effet, Donald Trump fait face à une polémique sur les propos méprisants qu'il aurait tenus à l'égard de soldats américains morts au combat.
Pour sa part, l'institution militaire américaine prend ses distances avec la Maison Blanche sur de nombreux dossiers. Mardi, le chef d'état-major de l'armée de Terre (US Army) a ainsi pris le contre-pied de Trump qui affirmait que la haute hiérarchie militaire ne souhaitait que faire la guerre et qu'elle était à la botte de l'industrie de la Défense. Le général James McConville interrogé par un journaliste du site web spécialisé Defense One, a réfuté catégoriquement les accusations du président sortant.

CORONAVIRUS

Le vaccin russe testé depuis sur 40 000 Moscovites

LES AUTORITÉS de Moscou ont annoncé mercredi avoir commencé à tester le vaccin russe contre le coronavirus sur 40 000 habitants de la capitale, dernière étape des essais de ce vaccin annoncé en grande pompe en août.
« Les premiers participants se sont fait vacciner aujourd'hui dans les établissements médicaux de la capitale », s'est félicitée dans un communiqué l'adjointe au maire de Moscou, Anastasia Rakova, saluant une « journée importante non seulement pour la ville, mais pour tout le pays ».
Au total, 40.000 Moscovites sont invités à participer à cette étude, tout habitant de nationalité russe ayant une couverture médicale en règle pouvant être volontaire. La Russie avait annoncé début août avoir développé le « premier » vaccin contre le Covid-19, mis au point par le centre de recherches Nikolaï-Gamaleïa, le président russe Vladimir Poutine précisant à cette occasion qu'une de ses filles avait aussi été vaccinée.
Baptisé Spoutnik V, en référence au premier satellite artificiel de l'histoire, le vaccin russe a cependant été perçu avec scepticisme dans le monde, notamment à cause de l'absence de phase finale des essais au moment de son annonce. Selon le site Internet officiel dédié au vaccin, la « phase 3 des essais cliniques impliquant plus de 2.000 personnes » dans plusieurs pays avait commencé le 12 août, soit au lendemain de l'annonce de l'enregistrement de Spoutnik V.
Plus de 20 pays ont fait des demandes pour l'achat d'un milliard de doses du vaccin, selon le Fonds souverain russe impliqué dans son financement. De nombreux pays travaillent actuellement sur la mise au point d'un vaccin contre le coronavirus, qui a fait près de 900.000 morts dans le monde. Les essais cliniques d'un des vaccins les plus avancés, développé par l'université britannique d'Oxford et le groupe pharmaceutique anglo-suédois AstraZeneca, viennent d'être suspendus pour élucider un éventuel effet indésirable grave chez un participant. **R. I.**













JEUDI









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 Série dramatique (2020 - France) — TF1
Grand hôtel

20h05 Magazine d'information — France 2
Envoyé spécial

20h10 Série dramatique (2019 - Etats-Unis) — 6ter
9-1-1

21h54 Série fantastique (2020 - Etats-Unis) — CANAL+
The Twilight Zone : la quatrième dimension

20h05 Cinéma - Comédie — W9
France - 2017
Daddy Cool

19h55 Cinéma - Film policier — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 1987
L'arme fatale

20h05 Magazine de société — 6ter
Familles extraordinaires

20h01 Cinéma - Film de guerre — CINE + PREMIER
Horse Soldiers

20h05 Jeu — C8
A prendre ou à laisser

21h34 Cinéma - Film d'animation — CINE CINEMA
J'ai perdu mon corps

20h00 Cinéma - Comédie dramatique — CANAL+ family
La vie scolaire

19h40 Cinéma - Film d'action 2014 — TMC
Captain America : le Soldat de l'hiver

18h57 la chaine CANAL+ SERIES



Série humoristique (2011 - France)
Saison 1 - Épisode 7
Platane

20h00 **Série politique (2018 - France)**
Saison 2 - Épisode 3: Haram
Baron Noir

Amélie Dorendeu, qui ne dispose pas de majorité à l'Assemblée nationale, met au point une stratégie avec Philippe Rickwaert afin de ne pas avoir à utiliser l'article 49.3 pour faire adopter la loi sur la santé. Pendant ce temps, le député Cyril Balsan se rend dans une école de banlieue pour apporter son soutien à une institutrice qui a été molestée par un parent d'élève. Son intervention est remarquée par ses collègues.

21h50 **Série policière (2020 - France)**
Saison 8 - Épisode 1: Episode 1
Engrenages

En attendant l'instruction de l'affaire de Gilou, Laure et son groupe doivent faire profile bas en acceptant des dossiers sans grand intérêt.













télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 Téléréalité — TF1
Koh-Lanta

19h55 Série policière (2019 - France) — France 2
Candice Renoir

20h10 Série dramatique (2019 - Etats-Unis) — 6ter
Bull

20h10 Cinéma - Thriller 2019 — CANAL+
Joker

20h05 Magazine de société — W9
Enquête d'action

19h50 Cinéma - Film d'action — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2012
Safe

19h50 Série d'animation (2010 - Etats-Unis) — 6ter
Saison 20
Les Simpson

20h00 Cinéma - Film policier 2015 — CINE+ PREMIER
Sicario

20h15 Magazine de reportages — C8
Enquête sous haute tension

20h04 Cinéma - Film de science-fiction — CINE CINEMA
Vivarium

20h00 Cinéma - Western — CANAL+ family
Big City

20h15 Série policière (2010 - Etats-Unis) — TMC
Rizzoli & Isles

VENDREDI









20h05 la chaine CANAL+ SERIES



Série dramatique (2020 - Grande-Bretagne)
Saison 3 - Épisode 1: Comme un petit singe
Killing Eve

Villanelle tente de refaire sa vie en entamant une relation sentimentale. Pour autant, Dasha, son ancien mentor russe, retrouve sa trace et tente de la convaincre de rejoindre son groupe de tueurs. Pendant ce temps, au siège du MI6, à Londres, Carolyn Martens et son équipe sont placées sous le commandement de Paul Bradwell, un bureaucrate peu apprécié des agents de terrain. Kenny poursuit discrètement son enquête sur les Douze.

21h20 **Série dramatique (2019 - Etats-Unis)**
Saison 7 - Épisode 3: Photo de famille
Ray Donovan

Réalisant que leurs familles sont liées, Ray se rapproche de Molly Sullivan. Claudette, quant à elle, débarque de New York. Elle découvre que le détective Perry s'intéresse de près à Daryll.

12h30
Série dramatique (2019 - Etats-Unis)
Saison 4 - Épisode 1: Destins croisés
This Is Us
Épisodes 1-9

MASCARA

Démantèlement d'une bande criminelle spécialisée dans l'escroquerie sur Internet

UNE BANDE criminelle spécialisée dans l'escroquerie par le biais d'Internet a été démantelée, mardi soir à Mascara, par les services de la Sûreté de wilaya, a-t-on appris, hier, auprès de ce corps de sécurité.

Cette bande criminelle comprend deux ressortissants étrangers, actuellement en état de fuite, indique la cellule de communication de la Sûreté de wilaya.

Les enquêteurs avaient réussi, après la réception d'une plainte émanant de deux victimes de ce gang, à arrêter deux individus de nationalité algérienne et à la saisie d'une somme d'argent de près de 2 millions et 450.000 DA et de 4.000 euros, en plus d'une quantité de graines. En effet, les mis en cause faisaient croire à leurs victimes que ces graines étaient utilisées dans la préparation de produits de beauté, indique la même source.

Les deux victimes ont déposé une plainte, au début du mois de septembre en cours, devant la brigade de recherche et d'intervention de la Sûreté de wilaya de Mascara, selon laquelle elles ont été victimes d'escroquerie par des inconnus, après avoir eu connaissance d'une publicité sur le réseau Internet, qui s'est avérée fausse par la suite.

Les deux suspects ont été présentés devant le procureur de la République du tribunal de Mascara. L'un d'entre eux a été placé en détention provisoire et l'autre sous contrôle judiciaire. Les recherches se poursuivent pour appréhender les deux complices étrangers, indique la même source.

R.R

M'SILA

Reprise prochainement des travaux du projet de dédoublement de la route nationale

LE CHANTIER du projet portant dédoublement de la route nationale (RN) 60 reliant la ville de M'sila et Hammam Delâa, à l'arrêt depuis plus d'une année, sera « prochainement relancé », a-t-on appris avant-hier, auprès de la cellule de communication de la wilaya.

Le redémarrage de ce chantier, à l'arrêt pour « insuffisance des crédits alloués pour sa concrétisation » et les répercussions sur la situation pandémique que vit la wilaya de M'sila depuis l'apparition de Covid-19, vient suite à une orientation du nouveau chef de l'exécutif local, Abdelkader Djellaoui, a précisé la même source, détaillant que le dédoublement concerne plus de 30 km de la RN 60, traversant la capitale du Hodna.

La réalisation de l'évitement de la ville de Hammam Delâa est inclu dans le marché de ce projet a-t-on encore détaillé ajoutant que ce projet contribuera, après réception, à réduire le nombre d'accidents mortels enregistré fréquemment sur cette axe routier et assurer une meilleure sécurité aux usagers de cette route tout en améliorant la qualité de service.

Le dédoublement de la RN 60, qui connaît un trafic routier dense avec un transit de plus de 18.000 véhicules par jour sur cet axe, constitue une « priorité » du point de vue sécurité routière dans la wilaya de M'sila, considérée comme véritable carrefour pour aller vers Bordj Bou Arreridj et Bouira en passant par la localité de Sidi Aissa, a-t-on expliqué, rappelant qu'une enveloppe financière de près de trois milliards de dinars a été saluée pour la réalisation de ce projet.

R.R

ADRAR

Mise en service du dispositif de dépistage au PCR

L'unité de dépistage au PCR (Réaction en chaîne par Polymérase) du Coronavirus a été mise en service hier, au niveau de l'hôpital 120 lits d'Adrar.



Intervenant lors de l'inauguration de cette unité, le wali d'Adrar, Larbi Bahloul, a mis l'accent sur la prise de l'ensemble des mesures pour une exploitation optimale de ce dispositif qui revêt une grande importance dans le rapprochement et l'amélioration des prestations de santé aux malades de la région.

Le chef de l'exécutif de wilaya a salué, en outre, les efforts ayant contribué à l'acquisition de cette unité qui facilitera, en appui du corps médical qualifié, la réalisation en « un temps record » les résultats des tests après que cette opération prenait plus d'une semaine pour transférer les échantillons à l'institut Pasteur d'Alger et à l'annexe d'Oran.

La wilaya bénéficiera, via l'université d'Adrar, d'un dispositif similaire, notifié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en vue d'être exploité, après finalisation des procédures administratives afférentes à son acquisition au niveau de cette institution universitaire, dans le même but d'analyses.

« Ce dispositif de test virologique PCR est le plus fiable des autres types de tests, et est susceptible d'assurer pas moins de 1.000 tests dans la wilaya d'Adrar », a expliqué le directeur de la Santé et de la Population de la wilaya, Abdelaziz Kehila.

Ce dernier a imputé le retard accusé dans la mise en service de ce dispositif à l'absence de moyens d'exploitation et des accessoires d'accompagnement du dispositif, du fait des conditions économiques imposées par la pandémie de la Covid-19, tout en permettant, avec la disponibilité de ces nouveaux moyens, d'effectuer plus de 200 tests par jour au cours des six prochains mois, a-t-il ajouté.

Pour assurer l'encadrement de ce dispositif, il a été procédé à la formation de huit biologistes et quatre praticiens au niveau de l'Institut Pasteur d'Alger et l'annexe d'Oran, en plus du lancement, en juillet dernier, d'une session de formation, au niveau local, d'autres personnels du secteur, en vue d'entamer les tests analyses de manière officielle.

La responsable de l'unité de dépistage biomédicale, Aicha Zerdani, a indiqué que le service est capable actuellement d'accueillir des échantillons de différentes structures hospitalières, après respect du protocole, pour effectuer les tests et obtenir les résultats rapidement, à même d'élever cette unité en centre d'envergure régionale.

L'ingénieur biologiste de la même structure, Abdeldjalil Allali, a fait état de la grande satisfaction du corps médical de l'unité de voir mettre en service ce dispositif qui, a-t-il dit, leur épargnera les fréquents déplacements, sur des trajets longs de plus de 1.500 km, pour le transfert des échantillons de tests vers d'autres structures dans le nord du pays. **R.R**

EL-OUED

Approbation de la création de quatre lotissements sociaux

UNE OPÉRATION de création de quatre lotissements sociaux, localisés au quartier Taksebt-ouest (chef-lieu de wilaya) et totalisant 770 parcelles, a été approuvée à El-Oued, a-t-on appris hier, auprès des Services de la wilaya.

L'opération entre dans le cadre d'une série de mesures adoptées en commission technique, tenue récemment sous la présidence du wali, pour l'étude des dossiers de cession de foncier, bâti et non bâti, relevant des biens de l'Etat, et ayant donné lieu à la désignation d'assiettes foncières pour des programmes d'habitat.

La création de ces lotissements sociaux intervient dans le cadre de la concrétisation des programmes de l'Etat, prévus par la loi sur les lotissements sociaux visant à résoudre la crise de logement dans le Sud et les Haut-Plateaux, a affirmé le wali d'El-Oued, Abdelkader Ragaâ.

D'autres lotissements sociaux seront créés à travers les différentes communes de la wilaya, dans le but de diversifier les offres foncières destinées aux programmes d'habitat, a-t-il également assuré, avant de souligner la grande importance attachée par les services de la wilaya à la gestion « transparente et sérieuse du dossier de l'habitat, en tant que principale préoccupation du citoyen.

S'agissant des agressions sur le foncier, qui entravent l'exécution des projets de développement structurants, notamment les programmes d'habitat, le wali a fait état du suivi, personnellement, de ce dossier pour mettre un terme à ce type de dépassements, en recourant aux voies légales, à travers les procédures sécuritaires et les poursuites judiciaires.

Au moins 131 sites de lotissements sociaux ont été retenus à travers 27 des 30 communes de la wilaya d'El-Oued, totalisant 21.924 parcelles de terrains à bâtir, dont plus de 9.000 ont été déjà attribués, et le reste en cours pour toucher le plus grand nombre de demandeurs sur cette formule d'habitat.

R. R.

SIDI BEL-ABBÈS

Ouverture de 3000 hectares de réserves steppiques pour l'élevage camelin

LE COMMISSARIAT régional de développement des steppes de Saïda a ouvert une superficie de 3.000 hectares des réserves steppiques pastorales disposant de nourriture pour les chameaux dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris, hier, auprès de cet organisme.

Les superficies steppiques pastorales sont situées dans la zone de « Maghboura » relevant de la commune de « Bir El-Hammam », au sud de la wilaya de Sidi Bel-Abbès. Elles permettront à plus de 100 têtes de chameaux de disposer de nourriture pour une période de deux mois successifs, selon la même source.

La superficie a été consacrée à cet effet sur un total de 15.000 ha des réserves steppiques pastorales se trouvant dans la même zone et dont la végétation destinée à la nourriture du bétail pousse de manière naturelle, indique-t-on.

Le Commissariat régional de développement des steppes exploite ces réserves sises dans la même collectivité locale de façon rationnelle au profit des éleveurs camelins pour éviter leur décadence.

R.R

3e FESTIVAL INTERNATIONAL DES SÉRIES DE CANNES

L'autre Croisette

La troisième édition de Canneseries, le Festival international des séries de Cannes, dont la programmation complète sera révélée le 22 septembre lors de la conférence de presse et sur le site, s'annonce sur la Croisette du vendredi 09 au mercredi 14 octobre.



Accessible gratuitement à tous les intéressés, cette Saison 03 de Canneseries animera la ville de Cannes en France en plein automne et avec toutes les mesures sanitaires Covid-19. Elle se déroulera, une fois de plus, au Palais des Festivals et des Congrès et à l'Espace Miramar, les deux lieux emblématiques du festival. Nombre d'invités y sont attendus, tels que la productrice américaine Gale Anne Hurd (The Walking Dead, Terminator) qui conserve son titre de présidente du jury Séries longues, sans être présente physiquement. Aussi, le Variety Icon Award (prix spécial) sera remis à l'actrice Judith Light (Madame est servie, Transparent, The Politician) que le public pourra retrouver sur Canneseries live. Quant à ceux qui ne pourront pas se déplacer à Cannes, ils auront la possibilité de suivre le cours du festival en ligne, une plateforme inédite étant disponible pendant toute la durée de l'événement. Le spectateur pourra visionner les séries de la Sélection officielle dans des salles de projection virtuelles et apprécier aussi une multitude de contenus exclusifs autour de ses séries favorites.

Reporté en raison de la pandémie du coronavirus, ce rendez-vous aura lieu parallèlement au marché MipCom (12-15 octobre), dans une version physique sur la Croisette et numérique sur la plateforme Canneseries Live (canneseries.com/fr). Cette édition aurait dû se tenir du 27 mars au 1er avril dernier, elle conserve la même structure avec dix séries en compétition, dix séries en compétition séries courtes et des projections hors compétition. Le festival de Cannes précise que six des dix séries, initialement prévues en mars en compétition et neuf des dix séries de la compétition séries courtes, seront de retour. Cette manifestation a pu à l'origine mettre la main sur des exclusivités prestigieuses, comme la série Disney The Mandalorian ou la saison 5 du Bureau des Légendes, mais elles seront diffusées entretemps. Selon les organisateurs, le déroulement du festival « dépendra des décisions prises par les autorités sanitaires en octobre » et « des mesures adaptées concernant les conditions d'accueil et de gestion des flux seront prises en conséquence ». Le Canneséries Institute, la résidence d'écriture de séries destinée aux jeunes scénaristes, est maintenu, il débutera le lundi 14 septembre pour finir le lendemain de la clôture, le jeudi 15 octobre. La première édition du Canneséries Writers Club, dédiée aux scénaristes professionnels, se déroulera de son côté les 13 et 14 octobre.

R. C

RÉFORME DE GESTION DU LIVRE

Une commission installée



LA MINISTRE de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a procédé, mardi à Alger, à l'installation de la commission chargée de la réforme du livre et de proposer des alternatives au service de l'industrie du livre en Algérie.

Présidée par le romancier Ismaïl Yabrir, la commission se compose notamment de Omar Bousaha, enseignant universitaire, Djamel Yahiaoui, président du Centre national du livre (CNL), Hayet Gouni, directrice par intérim de la Bibliothèque nationale, Zoubida Maamria, écrivaine. Malika Bendouda a déclaré dans son allocution que la mise en place de textes d'application liés au livre, figurait parmi les « priorités » de son département, soulignant la « nécessité d'établir dans de meilleurs délais un rapport préliminaire sur l'état des établissements sous tutelle en charge du livre ».

La ministre a rappelé les missions fondamentales de cette commission, qui consistent à « superviser et réformer les établissements et structures en charge du livre », appelant, à ce titre, ses membres à œuvrer à « converger les approches adaptées à la situation du livre en Algérie en s'appuyant sur les expériences antérieures ». Mme Bendouda a rappelé, par ailleurs, avoir déjà coordonné une opération de soutien d'urgence qui allait bientôt démarrer au profit des libraires et des éditeurs en situation difficile, soulignant « l'importance d'ouvrir des voies de coopération et de partenariat » avec les acteurs et professionnels du livre, sur les questions relevant de leur domaine. S'exprimant sur la tenue du prochain Salon international du livre d'Alger (SILA), la ministre a expliqué que son département n'a, pour le moment, pris aucune décision relative à un éventuel report ou annulation de cet évènement littéraire international qui se tient habituellement à la fin octobre de chaque année, n'excluant pas « la possibilité d'une édition locale avec une présence étrangère symbolique ».

Des rencontres précédentes ont déjà réuni, à Alger, des représentants d'organisations d'éditeurs avec les responsables du ministère de la Culture et des Arts qui ont débattu notamment des textes d'application relatifs au livre.

APS

COURS DE TRADUCTION DE LA BANDE DESSINÉE

Pour traduire la bande dessinée de l'arabe vers l'espagnol, un cours en ligne sera donné du 5 octobre au 9 novembre. Proposée par l'ambassade d'Espagne en Algérie, les Instituts Cervantes d'Alger et d'Oran, cette session permettra de se familiariser avec le langage, les codes de la bande dessinée et le roman graphique. Le cours sera dispensé sur la plateforme de l'Université de Valence. Un certificat officiel sera délivré aux élèves qui auront réussi. Le cours théorique s'adresse au public et le cours pratique aux étudiants de Ele (Espagnol comme langue étrangère. Leur niveau doit être équivalent à B1), aux hispanistes et divers diplômes (art, philologies intégrées, etc.). Dans son communiqué, l'organisateur précise que l'inscription est gratuite, ouverte jusqu'au 30 septembre. L'intéressé doit envoyer un courrier avec un curriculum à: contacto@fundacionalfanar.org

AGENDA

ECRIVAIN Rachid Mimouni, une autorité intellectuelle positive (épisode 4) avec Benaouda Lebdai, professeur des Universités, spécialiste de littératures coloniales et postcoloniales, jusqu'au mardi 15 septembre. La conférencière donne sens aux multiples facettes d'un talent fauché en pleine maturité créatrice, à un moment où l'Algérie a tant besoin de ses intellectuels et de ses démocrates. En ligne : youtube.com/watch?v=7bbwW9CPt50

AUTRICE Assia Djebar. Le cinéma à hauteur d'esprit. L'intime, la femme et le subjectif par la réalisatrice et productrice Malika Laïchour Romane. Du samedi 12 au mercredi 30 septembre. Cycle Chardonneret (épisode 1 et 2). Consulter : if-algerie.com/alger/agenda-culturel/seham

THEATRE 03 nouvelles productions à Oran programmées pour septembre : Ouardia de Mohamed Houidek, une production de l'association Espace Jeunes ; Salah de la coopérative Cinquantenaire ; Araba wa hikaya, une pièce écrite et mise en scène par Mohamed Mihoubi de l'association El-Amal. * Gratuité des cinq premières représentations de Ouardia.

LIVRE Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli, un livre du professeur Mostefa Khiati, éditions Ac com. 120 pages sur Ali Rédha El-Jazaïri (1820-1876), écrivain, stratège, chef militaire, médiateur et gouverneur de Tripoli sous l'empire ottoman, et sur la vie de son père Hamdane Ben Othman Khodja (1773-1842), écrivain et conseiller à la Santé auprès de la Sublime Porte.

SINGLE Nouveaux titres du groupe pop Index Dz d'Alger sur Youtube : Douwari (mon douar, 04 : 37) ; Aâyit (Je suis fatigué, 03: 55) ; Da Malik (03 :24). Et reprise de Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

CLIP Chanson Qololi (Dites-moi) du collectif El Bandia Social Club. Avec les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Noureddine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika. Espace dédié aux activités des artistes algériens.

PHOTO Atelier de formation avec Fouad Bestandji. Eclairage trois points : le samedi 05 septembre, 10h-16h. De la théorie et de la pratique, démonstration, exercice pratique pour la réalisation d'images en groupe.
1 Présentation du matériel studio
2 Petit rappel des règles de base de la photographie
3 La lumière comme outil de travail
4 Plan d'éclairage avec une seule source
5 Eclairage trois points avec analyse d'image
6 Alternative à l'éclairage studio
7 Application par le biais d'exercices
8 Réalisation d'image
Réservation et infos en ligne dans la limite des places disponibles: Tel : 0550386661 ou aller à bestandji.com/formation
- Autres programmes : Du mardi 08 au jeudi10 septembre : La photographie de studio.
Du samedi12 au lundi 14 septembre : Fondements de la photographie
Les samedi 03, 10, 17 octobre : Fondements de la photographie.

Un couple se perd en pleine mer en voulant prouver que la Terre est plate



Un voyage maritime en plein confinement s'est terminé de manière insoupçonné. Pensant que la Terre est plate, ces deux Italiens qui voulaient atteindre le bout du monde se sont perdus en pleine mer alors qu'ils cherchaient l'île de Lampedusa. Ils sont à la place arrivés sur l'île d'Ustica et y ont été mis en quarantaine avant de retourner chez eux.

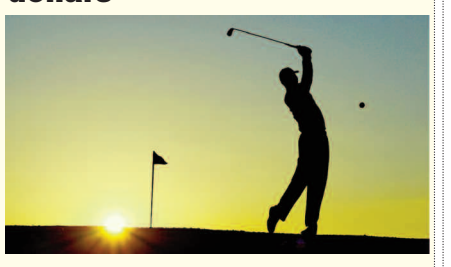
Un couple italien originaire de Vénétie est parti chercher le bout du monde il y a quelques mois, en plein confinement, mais n'y est jamais parvenu, rapporte le 1er septembre le quotidien La Stampa.
Selon le média, ces adeptes des théories platistes se dirigeaient vers l'île de Lampedusa pour prouver que la planète est plate et se sont perdus en pleine mer.

Comme l'indique le quotidien, le couple a quitté sa région de manière illégale et est arrivé dans la ville sicilienne de Termini Imerese, dans la banlieue de Palerme, où il a vendu sa voiture et a acheté un bateau.
Salvatore Zichichi, médecin du Bureau de la santé maritime du ministère de la Santé, qui s'occupe des migrants, a raconté à La Stampa que la difficulté pour eux était de quitter la mer Tyrrhénienne et de passer par le détroit de Messine pour se diriger vers l'île de Lampedusa. Mais ils n'ont pas réussi à réaliser leur projet et se sont retrouvés sur l'île d'Ustica, au nord des côtes siciliennes.

«Ce qui est drôle, c'est qu'ils s'orientent à la boussole, un instrument qui fonctionne sur la base du magnétisme terrestre, un principe que, en tant que platistes, ils devraient rejeter», a indiqué M. Zichichi.

TENTATIVES DE FUITE
La Stampa relate que le couple épuisé a été interpellé et placé en quarantaine sur son bateau à Palerme, en Sicile, où il a tenté d'échapper au contrôle des autorités une première fois.
Ils ont renouvelé leur tentative une seconde fois. De nouveau rattrapés par une patrouille, ils ont décidé de regagner la Vénétie, comme le précise le quotidien.

Il lance une balle de golf à travers sa Ferrari de plusieurs millions de dollars



CE DÉFI d'un golfeur britannique aurait pu lui coûter cher. Il a lancé une balle à travers les deux fenêtres ouvertes de sa Ferrari et a réussi à ne pas l'endommager. Sa réussite a été filmée et partagée sur les réseaux sociaux.Le golfeur britannique Ian Poulter, 58e au niveau mondial, a lancé une balle à travers les deux fenêtres de sa Ferrari dont le coût est estimé à plusieurs millions de dollars. En cas d'erreur de trajectoire la facture de réparation du bolide aurait été salée.Pourtant, ses années d'entraînement ont porté leurs fruits, comme le prouve cette vidéo publiée sur son compte Twitter.

"L'astuce" d'un passager pour éviter l'obligation du port du masque dans l'avion



UN PASSAGER BRITANNIQUE a "grignoté" pendant toute la durée du vol pour éviter de devoir porter son masque...
Ce 25 août dernier, Michael Richards, 41 ans, s'envole avec son épouse et leurs enfants à destination de Tenerife à bord d'un vol easyJet. En vertu des nouvelles règles sanitaires, le port du masque est désormais obligatoire en cabine au sein de toutes les compagnies aériennes. Or, le père de famille n'avait pas l'intention de passer les quatre heures de voyage avec un bout de tissu sur le nez. Une idée lui traverse alors l'esprit en achetant un... paquet de chips: grignoter continuellement. Il s'est vanté de son "astuce" sur Facebook. Une anecdote repérée par le Daily Mail. Détail "croustillant", Michael Richards, manifestement très économe, s'est contenté d'acheter une seule boîte de Pringles: "Je ne peux pas croire que j'ai mangé ces Pringles pendant quatre heures. Ça fait un bout toutes les deux minutes et demie", a-t-il confié au tabloïd britannique.

Ils pratiquent des activités étonnantes au sommet d'une montagne

NORVÈGE Le sport et le cinéma sont les principales passions de Joakim Jorgensen, 23 ans. Le cinéaste norvégien a donc mêlé les deux et tourné des images étonnantes au sommet du Mountain Store Blamann, en Norvège.
Avec son ami Timour Bagheri, il a notamment créé un petit terrain de basket. Sur la vidéo, on voit plusieurs personnes jouer au poker, pratiquer de la musculation ou encore faire un barbecue au sommet de la montagne.

Un routier transportant un avion se retrouve bloqué à un péage



UN ROUTIER a vécu une situation embarrassante la semaine dernière en Indonésie, lorsqu'il s'est retrouvé bloqué à un péage avec un avion qu'il transportait. L'appareil, un Gatotkaca N250 à turbopropulseur, est l'un des premiers avions à avoir été produits par l'Indonésie et était en route pour être exposé dans un musée militaire.

DU MAILLOT AUX MOUFLES: LE COLORADO PERD 30°C EN MOINS D'UNE JOURNÉE



ILS ONT PU BRONZER sous un soleil de plomb la veille, mais se sont retrouvés sous la neige en doudoune mardi: les habitants du Colorado sont passés de l'été à l'hiver en une seule journée, avec une chute abrupte des températures autour de 30 degrés en moins de 24 heures.
À Denver, la capitale de l'État, la température avoisinait les 33°C lundi en début d'après-midi. Mardi matin, elle était tombée autour de 2°C. Et elle pourrait encore baisser par endroits au cours de la journée. "Préparez-vous maintenant pour ce passage brutal de l'été à l'hiver", avaient averti lundi matin les services météorologiques locaux. "Des accumulations importantes de neige peuvent être attendues", ont-ils mis en garde. Des flocons commençaient déjà à tomber dans les rues de Denver, au pied des Rocheuses, mardi matin.

TROIS JOURS APRÈS UN RECORD DE CHALEUR
Le brusque plongeon du mercure pourrait être l'un des plus importants enregistrés par l'État en un si court laps de temps. Il est dû à un flux d'air froid venu du Canada. Cet épisode de froid inhabituel intervient trois jours seulement après que la ville de Denver a enregistré un nouveau record de chaleur tardive: la température a atteint les 100 degrés Fahrenheit, soit plus de 37°C, samedi 5 septembre, cette barre symbolique ayant jusqu'ici été atteinte au plus tard le 2 septembre (l'année dernière).
Des alertes aux tempêtes hivernales ont été émises dans le sud du Colorado. Les services météo avertissent notamment du danger de chutes de branches, qui pourraient ployer sous le poids de la neige alors même qu'elles portent encore leur feuillage. Ces conditions extraordinaires devraient durer jusqu'à mercredi soir. Les températures devraient ensuite remonter autour de 25°C à partir de dimanche.

Enquête sectorielle sur l'internet des objets : Siri, Alexa et Google Assistant sous les feux de la rampe en Europe

Technologie : La Commission européenne cherche à savoir si les principaux acteurs de l'internet des objets ne sont pas en train de créer des monopoles déloyaux.



L'Union européenne se penche à nouveau sur la question de savoir si les grandes technologies ne s'approprient pas une part trop importante du marché numérique, cette fois-ci dans le domaine des appareils connectés. La commissaire Margrethe Vestager a annoncé le lancement d'une enquête sectorielle pour s'assurer que les entreprises à l'origine des appareils intelligents et des assistants numériques ne créent pas de monopoles susceptibles de menacer les droits des consommateurs dans l'UE.

Dans le viseur de la Commission, Siri d'Apple, Google Assistant et Alexa d'Amazon, mais aussi Magenta de Deutshe Telekom, considérés comme les assistants vocaux « au centre de tout ». Bien que ces technologies aient un grand potentiel, la commissaire a averti qu'elles devraient être déployées avec précaution. « Nous n'en verrons tous les avantages – prix bas, large choix, produits et services innovants – que si les marchés de ces dispositifs restent ouverts et concurrentiels. Et le problème est que la concurrence sur les marchés numériques peut être fragile », a déclaré Margrethe Vestager.

En Europe, le nombre total d'appareils domestiques intelligents était d'environ 108 millions à la fin de l'année 2019 et devrait atteindre 184 millions d'appareils d'ici 2023. La valeur du marché de la domotique devrait presque doubler au cours des quatre prochaines années, pour atteindre plus de 27 milliards d'euros.

Veiller à ne pas tomber dans un écosystème fermé

Avec les produits de l'internet des objets qui accomplissent des tâches allant du suivi de la condition physique au déverrouillage des portes d'entrée, les appareils connectés sont appelés à devenir une part importante de la vie quotidienne des utilisateurs.

Margrethe Vestager a souligné la nécessité d'« agir en temps utile » pour éviter le monopole des grands acteurs, qui empêcherait les consommateurs de faire un choix équitable lors de l'achat de ces appareils. « Nous avons déjà vu ce type de comportement auparavant », a-t-elle rappelé. « Ce n'est pas nouveau. Nous savons donc qu'il y a un risque que certains de ces acteurs deviennent des gardiens de l'internet des objets, avec le pouvoir de faire ou de défaire d'autres entreprises ».

Selon la vice-présidente exécutive de la Commission européenne, il est également essentiel de veiller à ce que les consommateurs ne se retrouvent pas enfermés dans un écosystème fermé en raison du manque d'interopérabilité entre les fournisseurs de produits intelligents. « Pour que nous puissions tirer le meilleur parti de l'internet des objets, nos appareils intelligents doivent communiquer », a expliqué Margrethe Vestager. « Si les appareils de différentes entreprises ne fonctionnent pas ensemble, les consommateurs risquent de se retrouver bloqués chez un seul fournisseur. Et être limités à ce que ce fournisseur a à offrir ». L'année dernière, Amazon a lancé l'initiative d'interopérabilité vocale avec trente autres sociétés, dont Bose, Microsoft et Sonos, pour n'en citer que quelques-unes. Les entreprises participant au projet se sont engagées à travailler ensemble pour s'assurer que les clients ont la liberté d'interagir avec plusieurs services vocaux sur un seul appareil.

400 entreprises interrogées

L'Observatoire européen des technologies de l'information et des communications (EITO) réalisera une enquête auprès de 400 entreprises de tailles diverses au cours de l'année prochaine en Europe, en Asie et en Amérique, afin de déterminer les initiatives les plus efficaces pour réguler le marché de l'IoT, ainsi que les problèmes susceptibles de se poser à l'avenir.

Il ne s'agit pas de la première enquête destinée à maintenir une saine concurrence sur les marchés de l'UE. En 2018, une enquête similaire sur les pratiques du commerce électronique a abouti à l'adoption d'une interdiction du géoblocage, pour s'assurer que les clients ne puissent pas être empêchés d'acheter des produits et des services sur un site web basé dans un autre Etat membre.Cette fois-ci, le régulateur de la concurrence semble avoir des acteurs spécifiques en tête. « Cela envoie un message important aux opérateurs puissants sur ces marchés, à savoir que nous les surveillons – et qu'ils doivent faire des affaires dans le respect des règles de la concurrence », a déclaré Mme Vestager. Dans son discours, la commissaire a en outre mentionné un récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur le traitement fiscal de la firme à la pomme en Irlande. « Il reste encore du travail à faire » commente-t-elle, « notamment pour s'assurer que toutes les entreprises, y compris les entreprises numériques, paient leur juste part d'impôt là où elle est due ».

Ransomware : le fournisseur de services cloud Blackbaud passe à la caisse



LE FOURNISSEUR de services cloud Blackbaud a confirmé avoir été attaqué par un rançongiciel en mai dernier. Une offensive couronnée de succès après que la société a finalement été contrainte de payer la rançon exigée.

Le fournisseur de services de logiciels et de solutions d'hébergement dans le cloud Blackbaud a déclaré avoir mis fin à une attaque au ransomware en fin d'année dernière. La plateforme a toutefois dû s'acquitter d'une rançon après que des pirates ont volé des données sur le réseau de la société et menacé de les publier en ligne.

L'incident a eu lieu en mai 2020, a révélé l'entreprise dans un communiqué de presse publié ce jeudi.

Blackbaud a déclaré que des pirates informatiques avaient pénétré dans son réseau et tenté d'installer un logiciel de rançon afin de bloquer les clients de l'entreprise hors de leurs données et de leurs serveurs. « Après avoir découvert l'attaque, notre équipe de cybersécurité – en collaboration avec des experts médico-légaux indépendants et les forces de l'ordre – a réussi à empêcher le cybercriminel de bloquer l'accès à notre système et de crypter entièrement les fichiers et finalement à les expulser de notre système », a fait savoir l'état-major de Blackbaud.

Une attaque réussie

Reste que les pirates ont toutefois réussi à voler un sous-ensemble de données de son « environnement auto-hébergé », où les clients sauvegardent leurs fichiers. Le gang du ransomware, que ZDNet n'a pas pu identifier avant la publication de cet article, a ensuite menacé de divulguer les données volées à moins que Blackbaud ne paie une demande de rançon – même si leur attaque initiale de cryptage de fichiers était arrêtée. « Parce que la protection des données de nos clients est notre priorité absolue, nous avons payé la demande du cybercriminel avec la confirmation que la copie qu'ils ont retirée avait été détruite », a annoncé la direction de Blackbaud.

« Compte tenu de la nature de l'incident, de nos recherches et de l'enquête menée par des tiers (y compris les services répressifs), nous n'avons aucune raison de croire que des données ont été ou seront utilisées à mauvais escient, ou seront diffusées ou mises à la disposition du public de quelque manière que ce soit », ajoute-t-on du côté de la société.

Le fournisseur de services en ligne, qui travaille principalement avec des organisations à but non lucratif, des fondations, des établissements d'enseignement et de santé, a précisé que l'incident n'avait eu un impact sur les données que d'un petit sous-ensemble de ses clients, qu'ils ont maintenant notifiés.

Double ration

L'incident rencontré par Blackbaud est un exemple typique des attaques actuelles par double extorsion de rançon.

Les gangs de rançon concentrent désormais leurs attaques sur les grands réseaux d'entreprise, où ils prennent pied dans un premier temps, et volent les données de la victime avant de crypter les fichiers locaux. Les victimes sont ensuite invitées à payer une demande de rançon, soit pour déverrouiller les fichiers, soit pour empêcher la publication en ligne des données volées (au cas où la victime refuserait de payer les frais de décryptage et choisirait de restaurer à partir de sauvegardes ou de reconstruire les systèmes à partir de zéro).

De telles attaques sont la norme depuis la fin de l'année 2019 environ, lorsqu'un grand nombre de gangs de rançon ont commencé à exploiter des « sites de fuite » où ils publiaient les données des victimes qui refusaient de payer.

Les gangs de rançon qui ne se donnaient pas la peine de créer des « sites de fuite » se contentaient de déverser les données volées sur des portails de partage de fichiers et de partager les liens sur des forums, des réseaux de médias sociaux ou avec des agences de presse.

Dans la grande majorité des cas, les groupes de rançon ont généralement demandé une des deux rançons (pour décrypter les fichiers ou pour ne pas publier les données), mais un gang, en particulier, est connu pour poursuivre les deux en même temps – à savoir le gang Ako.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Directeur Général
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36
• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax :
(026) 22.95.62
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
• Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2020

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

FC BARCELONE

Antoine Griezmann lâche ses vérités sur Lionel Messi et sur son avenir

Antoine Griezmann s'est exprimé sur sa situation au FC Barcelone et sur sa relation avec Lionel Messi pour la première fois depuis l'épisode du vrai-faux départ de l'Argentin. Le Français compte bien rester au Barça et afficher une meilleure entente technique avec la Pulga.

Les temps sont agités au FC Barcelone mais le pire a été évité. Lionel Messi ne quittera pas son club de toujours comme il le souhaitait initialement, refroidi par la position du président Bartomeu qui ne lui a pas ouvert la porte malgré ses promesses, comme l'a révélé le joueur argentin. Pour beaucoup d'observateurs, le fait de voir Messi poursuivre l'aventure en Catalogne est une mauvaise nouvelle pour Antoine Griezmann, dont la relation technique avec la Pulga fut loin d'être satisfaisante la saison passée. Si Messi reste, alors Griezmann pourrait partir, pouvait-on même lire dans la presse espagnole.



Pour la première fois depuis le vrai-faux départ de Messi, Antoine Griezmann s'est exprimé sur le sujet à RTL, et a évoqué son entente avec son célébrissime coéquipier. « Oui, ça se passe bien. On s'entend très bien en dehors du terrain. Après c'est comme avec Kylian (Mbappé), au début je ne trouvais pas les passes. J'ai eu besoin de beaucoup de temps pour le trouver. Mais ça va venir avec Leo. J'ai hâte d'y arriver et de prendre du plaisir », a glissé Griezmann, concédant ainsi ses difficultés à s'épanouir sur le terrain avec Messi.

Antoine Griezmann reste au Barça

Il a ensuite assuré que son avenir s'écrivait bien du côté du Camp Nou malgré les nombreuses rumeurs qui fleurissent à son sujet. « Oui, je ne sais pas pourquoi les gens inventent un peu des destinations pour voir si un jour ils vont trouver. Je suis très bien là-bas, j'ai la confiance du club et du coach. Donc je suis bien. C'était une saison très compliquée pour tout le monde, là on repart de plus belle. »

Requinqué par son séjour en équipe de France, Griezmann repart donc le couteau entre les dents, déterminé à enfin s'intégrer pleinement dans le jeu du FC Barcelone. Y parviendra-t-il sous les ordres du nouvel entraîneur Ronald Koeman ? C'est ce qu'il espère. « J'ai très envie de connaître le nouveau coach personnellement, même si j'ai déjà parlé avec lui au téléphone, mais ce n'est pas pareil en face à face. Hâte de retrouver les coéquipiers et envie de tout faire pour gagner des trophées. Ca a été une saison blanche, ça faisait très longtemps pour le Barça, et j'ai envie d'aider mes coéquipiers pour gagner. » Voilà qui est dit.

R. S.

Le Real Madrid fâché contre Eden Hazard

SELON le quotidien espagnol « AS », le Real Madrid n'aurait pas apprécié que son attaquant Eden Hazard participe à tout le stage avec la Belgique, sans jouer une seule minute en deux matches de Ligue des nations.

À Madrid, il n'y a visiblement pas que sa blessure à la cheville droite qui agace les dirigeants du Real. Selon le quotidien sportif espagnol AS, le comportement d'Eden Hazard (29 ans) les irriterait également.

Après avoir oeuvré, en vain, pour que leur attaquant ne soit pas convoqué par la Belgique durant cette trêve internationale, les Madrilènes n'auraient pas apprécié qu'il soit resté jusqu'à la fin du stage des Diables Rouges, sans jouer une seule minute des deux matches du groupe 2 de la Ligue A des nations. D'autant plus que le gardien Thibaut Courtois, lui, est rentré à Madrid dès vendredi dernier. Pour le « board » du Real, la responsabilité de cette situation incombe à Hazard, et non pas à la Fédération belge. Roberto Martinez, le sélectionneur, avait d'ailleurs prévenu qu'il ne prendrait aucun risque avec Hazard et que, dans ces conditions, il était donc probable que sa star ne joue pas au Danemark (2-0) puis face à l'Islande (5-1), ces 5 et 8 septembre.

Ce qui fut donc le cas. Après une première année décevante sous le maillot merengue (seulement 1 but en 21 matches), la deuxième saison d'Eden Hazard au Real s'annonce déjà tendue.

R. S.

FAF-COVID 19

Plus de 165 mds de dinars au profit des clubs algériens

LE BUREAU FÉDÉRAL de la Fédération algérienne de football (FAF) a procédé à la répartition des aides décidées par la Fédération internationale de football (Fifa) et de la Confédération africaine de football (CAF) au profit des clubs algériens d'un montant global de 165,6 millions de dinars, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, indique mercredi un communiqué de l'instance fédérale.

A l'issue de sa réunion mensuelle statutaire tenue mardi, le bureau fédéral a décidé d'octroyer 60 millions de DA pour la Ligue de football professionnel (LFP), à savoir 3 millions DA pour chacun des 20 clubs constituant la Ligue 1. La Ligue nationale de football amateur (LNFA) a bénéficié, quant à elle, d'un montant de 39,6 millions de DA, à savoir 1,1 millions DA pour chaque club (36 clubs), alors que la Ligue inter-régions (LIRF) a bénéficié d'un montant de 6 millions DA. De leur côté, les Ligues régionales ont bénéficié dans le cadre des aides octroyées suite à la pandémie de la COVID-19, d'un montant de 36 millions DA pour les neuf ligues (4 millions chacune), alors que 24 millions DA seront distribués sur les 48 Ligues de wilaya (5 millions DA chacune). Pour rappel, la FAF a bénéficié d'un montant d'un million de dollars de la part de la FIFA et d'un autre de 300.000 dollars émanant de la CAF. L'aide de l'instance continentale a été déjà virée, alors que celle de la FIFA se fera en deux tranches : la première dans les prochains jours et la seconde le mois de décembre 2020, précise la même source. Par ailleurs, et comme décidé lors des réunions avec les représentants des clubs de la Ligue 1 professionnelle (le 26/08) et de la Ligue 2 nationale (le 31/08), les quotes-parts destinées à la Ligue de football professionnel (LFP) et à la Ligue nationale de football amateur (LNFA), représentent une contribution de la FAF aux frais d'engagements des clubs pour la saison 2020/2021.

R. S.

NBA

LeBron James, un nouveau record en playoffs



FORT de la nouvelle victoire des Lakers face aux Rockets (112-102) dans le match 3 de leur demi-finale de conférence, LeBron James s'est offert un nouveau record en playoffs.

Et une qui fait 162 ! Grâce au succès remporté par les Lakers face aux Rockets (112-102), LeBron James a décroché, mardi, sa 162e victoire en playoffs. Personne n'a jamais fait mieux dans l'histoire de la NBA, l'ancien Cav surpassant Derek Fisher et ses 161 succès. Et une fois encore, le quadruple MVP de Ligue n'est pas pour rien dans la victoire de la franchise de LA. Confirmant sa prestation haut de gamme du match 2, LeBron James a en effet compilé 36 points à 13 sur 23 aux tirs, 7 rebonds, 5 passes et 4 contres. Le natif d'Akron n'a toutefois pas été le seul à briller dans les rangs californiens, Anthony Davis le secondant notamment avec 26 points à 9 sur 13 aux tirs, 15 rebonds et 6 passes. Et dans leur sillage, Rajon Rondo a également fait très fort. Il a non seulement terminé avec 21 points à 8 sur 11 aux tirs et 9 passes en sortant du banc, mais a surtout inscrit huit points consécutifs dans la dernière ligne droite pour permettre aux Lakers de signer un 10-0 alors que Houston était en tête (85-84).

Et il fallait bien ça pour l'emporter face à des Texans pouvant compter sur le tandem James Harden-Russell Westbrook. Les deux compères n'ont pas eu grand-chose à envier à LeBron James et Anthony Davis, le premier terminant avec 33 points à 11 sur 23 aux tirs, 9 rebonds et 9 passes tandis que le second compilait 30 points à 13 sur 24, 8 rebonds et 6 passes. Des efforts néanmoins restés vains et ce malgré les 16 points de Jeff Green en sortie de banc. Menés 2-1 après avoir remporté la manche inaugurale, les Rockets devront redresser la barre lors du match 4 prévu jeudi.

LeBron James a donc gagné 162 des 247 matches qu'il a disputés en playoffs depuis le début de sa carrière. Soit 65% de victoires. C'est mieux que Derek Fisher et son 62% (161 sur 259) ou même que Tim Duncan (157 sur 251, 62%), le troisième du classement. Un nouveau record et un nouvel argument de poids pour les partisans de la superstar de Los Angeles. Sa Legacy est de plus en plus lourde. Il faut maintenant deux victoires de plus pour atteindre les finales de Conférence.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:40	12:26	16:00	18:48	20:07
CONSTANTINE	04:46	12:31	16:05	18:52	20:11
ALGER	04:59	12:45	16:19	19:07	20:26
OUARGLA	04:58	12:36	16:08	18:55	20:09
CHLEF	05:07	12:52	16:26	19:13	20:31
MOSTAGANEM	05:13	12:57	16:31	19:18	20:36
ORAN	05:16	13:00	16:33	19:21	20:39

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6785 — JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	27°	19°
Oran	29°	17°
Constantine	28°	16°
Ouargla	36°	23°

COVID-19 EN ALGÉRIE

278 nouveaux cas, 196 guérisons et 10 décès en 24 heures

L'Algérie a enregistré hier 278 nouvelles contaminations à la Covid-19, 196 guérisons et dix décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de l'épidémie à 47.216, des guérisons à 33.379 et celui des décès à 1.581. Il s'agit du bilan journalier le plus faible depuis le 26 juin. Quatre wilayas ont enregistré plus de 20 contaminations en 24 heures, à leur tête la wilaya d'Alger avec 39 nouveaux cas. «278 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 196 guérisons et dix décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 47.216, des guérisons à 33.379 et celui des décès à 1.581», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à près de 108 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.63 cas pour 100.000 habitants. 278 personnes ont été hospitalisées à travers le territoire national durant les 24 dernières heures. Quatre wilayas ont enregistré, durant la même période, plus de 20 nouvelles contaminations à la Covid-19, à savoir, Alger (39 cas), Annaba (33 cas), Tizi-Ouzou (25 cas) et Blida (20 cas). Les personnes âgées entre 25 et 59 ans représentent 55.5% des cas de contamination au nouveau coronavirus et celles âgées de plus de 60 ans représentent 32.1%. Les wilayas d'Alger (5.078 cas), Blida (3. 713 cas), Oran (3.684 cas), Sétif (3.068 cas) et Batna (1.656 cas) représentent à elles seules 40 % des cas de contamination et 28% des décès enregistrés sur le territoire national. Le Pr Fourar a également indiqué que 16 wilayas n'ont connu aucun cas au coronavirus et 21 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 11 wilayas ont enregistré plus de dix cas.



Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourrar a fait état d'une légère augmentation, avec 40 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (35 la veille).
Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.
A l'échelle mondiale, la pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 902.522 morts depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles.
Plus de 27.834.106 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie, dont au moins 19.913.755 sont aujourd'hui considérés comme guéris.
Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.
Sur la journée de mardi, 4.802 nouveaux décès et 228.717 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.
Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont l'Inde avec 1.115 nouveaux morts, le Mexique (703) et le Brésil (504).
Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 189.698 décès pour 6.328.054 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 2.359.111 personnes ont été déclarées guéries.
Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 127.464 morts pour 4.162.073 cas, l'Inde avec 73.890 morts (4.370.128 cas), le Mexique avec 68.484 morts (642.860 cas), et le Royaume-Uni avec 41.586 morts (352.560 cas).
Parmi les pays les plus durement touchés, le Pérou est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 91 décès pour 100.000 habitants, suivi par la Belgique (86), l'Espagne (63), le Royaume-Uni (61), et le Chili (61).
La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 85.146 cas (2 nouveaux cas enregistrés hier), dont 4.634 décès (0 nouveaux), et 80.347 guérisons.
L'Amérique latine et les Caraïbes totalisaient hier 300.132 décès pour 7.910.027 cas, l'Europe 219.420 décès (4.294.551 cas), les Etats-Unis et le Canada 198.884 décès (6.460.551 cas), l'Asie 108.767 décès (6.010.154 cas), le Moyen-Orient 38.767 décès (1.610.413 cas), l'Afrique 31.700 décès (1.315.647 cas), et l'Océanie 833 décès (30.208 cas).

Mohamed Mecelti

FOOTBALL

Le championnat professionnel pourrait reprendre le 20 novembre

LE CHAMPIONNAT de Ligue Une professionnelle de football pourrait reprendre dès le 20 novembre prochain, ont fait savoir hier au Jeune Indépendant des sources proches de la fédération algérienne de football.
Le ministère de la Jeunesse et des Sports en concertation avec les responsables de la Fédération algérienne de football (FAF) et ceux de la Ligue de football professionnel (LFP) se seraient mis d'accord pour la reprise du championnat le 20 novembre soit la date de la première journée de la ligue 1.
Ainsi, les clubs professionnels de ligue Une pourraient se voir autorisés à entamer leurs regroupements et les entraînements dès la semaine prochaine, soit à partir de lundi ou mardi prochain, ont indiqué les mêmes sources. Ce qui leur permettra d'entamer le travail physique un mois avant le début de la compétition. Les mêmes sources précisent que des conditions ont toutefois été posées pour la reprise laquelle ne devra concerner que les clubs de Ligue 1.
Toutefois, les entraînements et les rencontres se dérouleront sans public, la possibilité de reprise de regroupements des joueurs et staffs techniques dès la semaine prochaine tout cela sous condition de respect d'un protocole sanitaire très strict.
Or, la JS Kabylie a entamé son regroupement le 1er septembre à Akbou dans la wilaya de Béjaïa sans l'accord des autorités sportives, ce qui lui a valu un rappel à l'ordre de la Ligue de football professionnel laquelle avait mentionné dans un communiqué publié jeudi dernier que tous les entraînements et regroupements sportifs demeuraient suspendus, depuis la mi-mars à cause de la pandémie de coronavirus, visant sans le nommer le club de la ville des Genêts.
«La ligue professionnelle de football tient à rappeler à l'ensemble des clubs professionnels que les mesures prises par les pouvoirs publics, dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid 19, demeurent en vigueur», avait indiqué la LFP dans sa missive.
La Ligue a demandé à «tous les clubs à respecter la mesure de la suspension de tous les stages et regroupements des athlètes des clubs» et mettant en garde que «tout club contrevenant s'exposera à des sanctions».
Le 31 août, les services du Premier ministre avaient indiqué dans un communiqué que le ministre de la Jeunesse et des Sports Sid Ali Khaldi a été chargé d'examiner avec les différentes fédérations sportives la possibilité de reprise progressive des activités et manifestations sportives à huit clos, selon des protocoles sanitaires adaptés à chaque discipline.

Amine B.

AUDIENCE

Le président Tebboune reçoit une délégation du HCI

LE PRÉSIDENT de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu hier matin une délégation du Haut conseil islamique (HCI), présidée par M. Bouabdellah Ghlamallah, président du HCI, indique un communiqué de la présidence de la République.
«Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu ce matin une délégation du Haut conseil islamique (HCI), présidée par M. Bouabdellah Ghlamallah, président du HCI, lit-on dans le communiqué.

S. N.

DÉCÈS

Le moudjahid Sahnoune Makhfi n'est plus

LE MOUDJAHID Sahnoune Makhfi est décédé à l'âge de 84 ans, a indiqué le ministère des Moudjahidine et des Ayants-droit mercredi dans un communiqué.
Né le 26 novembre 1936 à Boumedfaa dans la wilaya d'Aïn Defla, le défunt a évolué au sein d'une famille imprégnée de principes de l'Islam et de valeurs patriotiques, ayant subi, à l'instar des enfants de la patrie, les affres du colonisateur inique. Feu Sahnoune a été parmi la première génération qui a rejoint les rangs de l'ALN (Armée de libération nationale), répondant présent à l'appel de la nation pour recouvrer la liberté, d'où son combat dans la 3e région (la IV wilaya historique) où il a été promu au grade de membre de région. Occupant plusieurs postes de responsabilité dans l'armée et participant à la planification de batailles et de révoltes qui ont fait subir à l'ennemi des pertes considérables, le regretté a été grièvement blessé, lors d'une bataille, en 1957. Au lendemain de l'indépendance, feu Sahnoune a rebroussé le chemin pour se stabiliser à Tipaza où il a été désigné en qualité de membre du Conseil national de l'ONM (Organisation nationale des moudjahidine). Il revenait, lors de chaque événement historique auquel il participait, sur son parcours révolutionnaire insistant sur le devoir de préserver le Message des Chouhada à travers la persévérance, le dévouement et la loyauté vis-à-vis de la patrie.
En cette douloureuse occasion, «le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Tayeb Zitouni a adressé à l'ensemble des membres de la famille du défunt, ses sincères condoléances et sa profonde compassion, priant le Tout-Puissant d'accueillir le regretté en Son vaste paradis.

M. D.